



Heritage notaire apres le deces de ma grand mere,

Par **sarha**, le **16/07/2015** à **15:30**

bonjour

Ma grand mere est decedée le 1er mars 2015 , a ce jour je n ai aucunes nouvelles du notaire , il m a juste demander la copie de mon livret de famille
ma grand mere avait juste un compte en banque et un livret et peut etre une assurance vie , ,
mais il y a sans doute des frais de notaire assez important, ma grand mere avait 5 enfants
dont mon pere decedé; et nous , nous sommes 3 enfants.

1)comment cela se passe t il ?

2)le notaire est a 600 km dois je me deplacer pour signer?

3)combien de temps cela va prendre?

4)les parts seront divisées en 5 enfants et celle de mon pere en 3 ?

ex sur 20.000 euros ?

je vous remercie pour vos reponses